

Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

* Le Doyen de la faculté de Psychologie

- VU** le livre VII du code de l'éducation et notamment ses articles D719-1 et suivants,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'UFR/Ecole/Institut Faculté de Psychologie

DECIDE

Article 1

Les élections générales/partielles¹ des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, BIATPSS et des étudiants au Conseil de l'UFR/Ecole/Institut Faculté de Psychologie se tiendront le **mardi 2 décembre 2025**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 6 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 6 sièges
- Collège des personnels BIATPSS : 3 sièges
- Collège des étudiants : 6 sièges

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 7 novembre 2025	Affichage des listes électorales (au plus tard 20 jours avant le scrutin)	
Jeudi 13 novembre 2025 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Vendredi 14 novembre 2025	Réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat	
Lundi 17 novembre 2025	Publication et affichage des candidatures	
Mercredi 26 novembre 2025	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 1 ^{er} décembre 2025 avant 12h00 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN		
Mardi 2 décembre 2025 de 9 heures à 16 heures		
Mardi 2 décembre 2025	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 5 décembre 2025	Réunion du comité électoral	
Vendredi 5 décembre 2025	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 10 décembre 2025	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur Patrice LANG
Bureau 114
Adresse 12, rue Goethe 67000 STRASBOURG
Mail patrice.lang@unistra.fr

Article 4

M. Patrice LANG est nommé Président du Bureau de vote.
Mme Elisabeth ARNOLD est nommée assesseur.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Eva LOUVET est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 13 octobre 2025

Madame le Doyen
de la Faculté de Psychologie
Eva LOUVET
FACULTÉ DE
PSYCHOLOGIE

